

Résolution sur l'Indonésie, et notamment les cas d'Hosea Yeimo, d'Ismael Alua et du gouverneur de Djakarta

2017/2506(RSP) - 19/01/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Indonésie, et notamment les cas d'Hosea Yeimo, d'Ismael Alua et du gouverneur de Djakarta.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le 19 décembre 2016, Hosea Yeimo et Ismael Alua, deux militants politiques papous, ont été placés en détention et accusés de «rébellion» en vertu du code pénal indonésien à la suite d'activités politiques pacifiques. Bien que libérés sous caution le 11 janvier 2017, les poursuites judiciaires n'ont pas cessé et ils risquent la détention à perpétuité s'ils sont condamnés.

Le gouverneur de Djakarta, Basuki Tjahaja Purnama est quant à lui actuellement mis en examen en raison d'accusations de blasphème à l'islam formulées par des groupes religieux.

Inquiet de l'intolérance croissante à l'égard des minorités ethniques, religieuses et sexuelles en Indonésie, le Parlement a condamné l'utilisation abusive de plus en plus courante de la législation en vigueur pour discriminer, poursuivre et emprisonner des membres de minorités religieuses, de religions traditionnelles ou de minorités ethniques et sexuelles.

Tout en prenant acte des efforts de l'Indonésie pour soutenir sa démocratie et respecter les droits de l'homme, les députés ont salué la poursuite du dialogue sur les droits de l'homme engagé en 2010 entre l'Union européenne et l'Indonésie et rappelé que l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Indonésie était une des priorités de l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union et l'Indonésie.

Les autorités indonésiennes ont été invitées à :

- considérer **la levée des charges qui pèsent contre Hosea Yeimo et Ismael Alua** et des autres prisonniers d'opinion inculpés pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression;
- prendre des mesures pour **protéger les droits des militants pacifiques** et créer un environnement propice à la concrétisation de la liberté d'expression et de la liberté de manifestation pacifique;
- retirer les **dispositions relatives au blasphème** du projet de loi sur la révision du code pénal, de la loi sur l'information et les transactions en ligne et des lois sur la rébellion;
- aligner toutes les lois sur les obligations qui incombent à l'Indonésie en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme, et en particulier la liberté d'expression, de pensée, de conscience et de religion, l'égalité devant la loi, la non-discrimination et le droit à la liberté d'expression et de réunion publique;
- protéger **la tolérance religieuse et le pluralisme traditionnels** du pays en poursuivant les personnes ou les groupes qui font preuve de discrimination ou qui commettent des actes de violence à l'encontre de communautés religieuses;
- cesser de limiter encore plus les droits des personnes **LGBTI**.

Tout en regrettant la reprise de l'application de la **peine de mort**, le Parlement a demandé aux autorités d'instaurer un moratoire sur toutes les exécutions dans l'objectif d'abolir la peine de mort. Il a invité la délégation de l'Union européenne en Indonésie à suivre le procès d'Hosea Yeimo et d'Ismael Alua.